

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JACQUOT Patrick
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GRUET Justine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	LACROIX Olivier	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	GINET Gérard

Objet : Schéma directeur du système d'assainissement et schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Dole

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

L'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit que la fréquence de mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement n'excède pas dix ans.

Le Schéma Directeur du système d'assainissement de la Ville de Dole et de Goux date de 2012. Il convient donc de le mettre à jour.

Par ailleurs, il n'existe aucun Schéma de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire.

Le Schéma Directeur du système d'assainissement et le Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales sont de véritables outils de gestion et de programmation pluriannuelle pour la collectivité qui doivent permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter et les solutions envisageables afin de disposer d'un système d'assainissement cohérent et pérenne à l'échelle de son territoire. La cohérence avec les documents d'urbanisme existants ou projetés doit être assurée.

Le périmètre de l'étude comprend uniquement la Ville de Dole et Goux sur lesquelles la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de collecte, transport et dépollution.

L'étude qui va être engagée servira de base pour bâtir un plan pluriannuel d'investissement, à horizon 10 ans minimum, permettant de garantir le bon état de son patrimoine et son adéquation avec les évolutions urbaines, démographiques et économiques du territoire communautaire, ainsi que le respect des exigences réglementaires, la protection des milieux récepteurs, des biens et des personnes.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous afin de solliciter les cofinanceurs :

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'Eau	50%	254 580,71 €
Département du Jura	15%	76 374,21 €
Autofinancement	35%	178 206,50 €
TOTAL	100%	509 161,43 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le principe de solliciter l'aide financière de 509 161,43 € HT pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à la demande de financement.

SCRUTIN POUR : 78
 CONTRE : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Ville de Dole
- Doléa

*Fait à Damparis, le 20 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

